



Liberté Égalité Fraternité



## Secrétariat du principal

Affaire suivie par : Sandrine BANCKAERT Tél : 02.38.79.00.22 ce.0451038j@ac-orleans-tours.fr

331 rue Maurice Claret 45770 SARAN

08 février 2024

Madame, Monsieur,

Les élèves des classes de troisième vont passer les épreuves pour l'obtention de **l'Attestation** scolaire de sécurité routière niveau 2.

Les ASSR s'obtiennent dans le cadre d'un enseignement obligatoire des règles de sécurité routière. Il y a 2 niveaux : l'ASSR 2 concerne les élèves de troisième. Elles sont délivrées pendant le temps scolaire après un contrôle des connaissances théoriques. L'ASSR 1 est obligatoire pour pouvoir passer le BSR et l'ASSR 2 est obligatoire pour l'obtention du permis de conduire.

<u>L'épreuve</u> se présente sous la forme de **20** séquences vidéo illustrant des questions à choix multiples. Les élèves qui possèdent **un casque filaire l'apporteront** pour passer l'épreuve.

Il est nécessaire d'obtenir au moins la note 10/20 pour avoir l'ASSR.

Un élève qui n'obtient pas au moins 10/20 peut se présenter à l'épreuve de rattrapage organisée par le collège.

## L'épreuve se déroulera au collège pendant le temps scolaire, du 20/05 au 25/05 2024 selon les classes, sous la direction du professeur de technologie.

<u>Une séance de sensibilisation</u> est organisée pour chaque classe le 16/02. Elle sera animée par la FFMC, association agréée par le Ministère de l'éducation nationale, qui met en œuvre l'éducation routière de la jeunesse (ERJ)

<u>Une séance d'entrainement</u> pour chaque classe est prévue entre le 03/04 et 10/04. <u>Une séance facultative d'entrainement</u> est proposée sur inscription entre le 20/05 et 27/05. Les séances prévues (entrainement et examen) apparaissent dans l'emploi du temps des élèves.

<u>Pour s'entraîner en autonomie</u>, les élèves peuvent utiliser ce lien : <u>https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr</u>

Chaque élève du collège recevra à un**e convocation** pour la passation de l'épreuve, à la suite de la séance d'entrainement du 30 ou 31 mars.

A partir du lien suivant, vous trouverez des informations complémentaires sur les épreuves d'ASSR. https://eduscol.education.fr/941/education-la-securite-routiere

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Emmanuelle Alcaraz